

REGLEMENT

CONCOURS PHOTOS– BICENTENAIRE DE L’EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - PARIS X

Article 1 : Organisation du concours et de l’exposition - vente

Dans le cadre du bicentenaire de la pose de la première pierre de l’Eglise Saint-Vincent-de-Paul, sise Square Cavallé-Coll – 75010 Paris, la paroisse Saint-Vincent-de-Paul – Paris X organise un concours photos sur le thème : Saint Vincent de Paul : Une Eglise et un Quartier en mouvement.

Un jury indépendant sélectionnera les 16 meilleurs clichés qui feront l’objet d’une exposition – vente.

Article 2 : Date et durée

Le concours se déroulera du 16 juin au 15 septembre 2024 inclus.

L’exposition – vente des 16 clichés sélectionnés se tiendra dans l’église Saint-Vincent-de-Paul du 1^{er} au 24 novembre 2024.

Article 3 : Conditions de participation

Le concours photos est ouvert à toutes personnes, photographes amateurs de tout âge.

La participation au concours est gratuite.

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin de participation au concours (annexe 1). Toute personne mineure souhaitant participer au concours devra impérativement être inscrit par son représentant légal.

La ratification du bulletin de participation au concours vaudra acceptation expresse de toutes ses dispositions, engagement à s’y conformer et renoncement à réclamation.

L’organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu’il jugera utile relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant qui aurait effectué une déclaration inexacte.

Chaque participant pourra envoyer au maximum 2 photographie(s), obligatoirement accompagnée(s) du bulletin de participation au concours, à l’adresse email suivante : expophotosvp@gmail.com.

Article 4 : Caractéristiques techniques des clichés

La photographie devra impérativement avoir été prise avec un appareil photo numérique ou un smartphone de dernière génération avec un iso le plus faible possible et au minimum 12MP. Elle devra être en adéquation avec le thème du concours.

Elle ne devra être ni retouchée, ni filtrée.

Elle ne devra pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web, etc...

Elle devra être mise à disposition sous format .JPG.

Article 5 : Utilisation des photographies

Chaque participant au concours s'engage à céder les droits d'utilisation de la photographie qu'il soumet. La paroisse Saint-Vincent-de-Paul – Paris X pourra consécutivement utiliser gratuitement son nom et sa photographie pour toute opération en rapport avec la célébration du bicentenaire de l'église Saint-Vincent-de-Paul – Paris X, sans limitation de durée

Article 6 : Désignation des gagnants et des lots

Les auteurs des trois clichés qui auront réalisé les meilleures ventes se verront remettre un lot de gratification offert par les parrains de l'événement.

Les lots seront attribués dans l'ordre suivant :

Premier prix : une carte cadeau d'une valeur de 50€ offerte par Négatif +

Deuxième prix : un coffret de 3 bouteilles de vin d'une valeur de 40€ offert par la Maison Planchot

Troisième prix : un panier de fruits et légumes d'une valeur de 30€ offert par Lucie et Thomas, fruits et légumes au Marché Saint Quentin.

Article 7 : Publication du nom des gagnants et retrait des lots

Les noms des gagnants seront mis en ligne à compter du 2 décembre 2024 sur le site de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul – Paris X : www.paroissesvp.fr.

Les lots seront à retirer au secrétariat de la Maison Paroissiale - 17 rue Fénelon - 75010 Paris à partir de cette date.

Article 8 : Données nominatives et confidentialité

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au concours seront enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les seules nécessités de la mise en œuvre du concours et de l'attribution des gains.

L'organisateur du concours anonymisera les photos envoyées par les candidats avant de les transmettre au jury.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, les participants au concours bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations les concernant. Toute demande en ce sens devra être adressée par courrier électronique à l'adresse de l'organisateur : expophotosvp@gmail.com.

Article 9 : Cas de force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, les modalités de déroulement du concours devaient être modifiées.

Article 10 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du concours sur le site de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul – Paris X : www.paroissesvp.fr

ANNEXE 1 - BULLETIN DE PARTICIPATION

CONCOURS PHOTOS– BICENTENAIRE DE L’EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL -PARIS X

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

- déclare participer au concours photos organisé à l’occasion du Bicentenaire de l’Eglise Saint-Vincent-de-Paul -Paris X par la paroisse Saint-Vincent-de-Paul.
- déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.
- certifie qu’il est l’auteur de la photo soumise à l’avis du jury.
- renonce à publier sur les réseaux sociaux le/les cliché(s) soumis à candidature.

Fait à Paris, le

ANNEXE 2 - AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS

CONCOURS PHOTOS– BICENTENAIRE DE L’EGLISE SAINT-VINCENT-DE-PAUL -PARIS X

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes aisément identifiables, non accompagnée de la présente autorisation, sera présentée sous l’entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)

- accepte que la photographie sur laquelle je figure, le cas échéant, puisse être utilisée dans le cadre du concours photos du Bicentenaire de l’Eglise Saint-Vincent-de-Paul -Paris X sans que cela me confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque.
- dispose de l’accord écrit des personnes photographiées lorsque la photographie soumise à l’avis du jury est de nature à impacter le droit à l’image desdites personnes.
- reconnaît que les droits relatifs à toute photographie sont incessibles des tiers.

Fait à Paris, le